



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe

Commune Wawa 1

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Tempêtes/vents violents, épidémies/épizooties/épiphyties, sécheresse/crise alimentaire
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale Zusammenarbeit
GIZ GmbH



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des tableaux	v
Liste des figures.....	v
Introduction	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE.....	2
1.1 Cadre biophysique et administratif	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat.....	2
1.1.4 Végétation et faune.....	2
1.1.4 Sols.....	2
1.1.6 Organisation administrative	3
1.2 Cadre socio-économique.....	3
1.2.1 Évolution de la population	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	3
1.3 Cartographie des aléas	4
Alea 1 : vents violents	4
Aléa 2 : Epidémies/Epizooties/Epiphyties	4
Alea 3 : sécheresse/crise alimentaire	4
Alea 4 : feux de végétation.....	4
Alea 5 : incendie.....	5
Alea 6 : éboulement.....	5
Figure 1 : Carte des aléas de la commune	5
2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES	6
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS	7
3.1 Définition des scénarii	7
3.1.1 Contingence 1 : tempêtes/vents violents	7
3.1.2 Contingence 2 : épidémies/épizooties/épiphyties.....	7
3.1.3 Contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire	8
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	8
3.2.1 Cas de la contingence 1 : tempêtes/vents violents.....	8
3.2.2 Cas de la contingence 2: épidémies/épizooties/épiphyties	8
3.2.3 Cas de la contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire	9

4	CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE	9
4.1	Capacités des acteurs d'intervention.....	9
4.2	Hypothèses de planification.....	14
4.2.1	Hypothèse de planification de la contingence 1 : tempêtes/vents violents.....	14
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2 : épidémies/épizooties/épiphyties ..	15
4.2.3	Hypothèses de planification de la contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire	15
5	PLAN DE REPONSE	16
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents.....	16
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : épidémies/épizooties/épiphyties	17
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire	18
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE	20
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	20
	Conclusion.....	21
	Annexes	22
	Annexe 1 : Glossaire	22
	Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux vents violents	23
	Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse sécheresse/crise alimentaire	27
	Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse épidémies	30
	Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires	34

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusienne
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PIT	: Plan International Togo
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités.....	6
Tableau 3 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune	10

Liste des figures

Figure 1 : Carte des aléas de la commune.....	5
Figure 2 : Schéma de la coordination	20

Introduction

La région des Plateaux fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts se sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entraînent de plus en plus d'événements hydrométéorologiques extrêmes tels que les vents violents, les feux de végétation, la sécheresse, les inondations, etc. A cela s'ajoutent les conflits intercommunautaires, les incendies, épidémies/épizooties/épiphyties, risques liés au transport de matières dangereuses, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle de la commune Wawa 1.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. Par exemple la commune a enregistré 56 sinistrés et 26 pièces décoiffées en 2023 et 563 sinistrés, un blessé léger avec 72 pièces décoiffées en 2024 dû aux vents violents. L'impact croissant de ces situations auquel s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification de préparation et de réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une meilleure gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue d'éviter ou réduire les retards, les duplications, voire les omissions.

Le présent PCC est celui de la commune Wawa 1 élaboré et validé par les acteurs clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii et cas de contingence des aléas retenus, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : la commune Wawa 1 se situe entre 0°30' et 0°40' longitudes Est et entre 7°22' et 7°44' latitudes Nord et se trouve dans la préfecture de Wawa, région des plateaux. Elle couvre une superficie de 421 km² et est limitée au nord par la commune d'Akébou 1, au Sud et à l'Ouest par la République du Ghana et à l'Est par les communes de Wawa 2 et 3.

Relief : le relief est caractérisé par des montagnes et des plateaux qui s'entrecroisent avec des vallées profondes, sculptées par la rivière Danyi et ses affluents. Ce paysage est typique des hautes terres de la région des Plateaux, formé par le plateau tabulaire et les fractures orientées est-ouest. En somme, la commune de Wawa 1 présente un relief de plateaux dentelés par des vallées profondes.

1.1.2 Hydrographie

La commune Wawa 1 est arrosée par plusieurs fleuves, rivières et ruisseaux. Le plus grand fleuve de la commune qui constitue également la plus grande de la préfecture est le fleuve Wawa qui se jette dans la Volta au Ghana. Le fleuve Domi est celle qui attire les touristes dans la commune à cause de la cascade qu'elle constitue à Akloa.

1.1.3 Climat

La commune Wawa 1 jouit d'un climat subéquatorial, caractérisé par une alternance de deux saisons de pluie (mars-juillet et septembre-octobre) et une saison plus sèche caractérisée par le harmattan. Le climat est généralement frais ou tempéré en raison de la présence des montagnes dans la région.

1.1.4 Végétation et faune

La couverture végétale de Wawa 1 est luxuriante. Elle est constituée essentiellement de montagnes. Certaines rivières et fleuves comme Wawa sont bordés de forêts galeries. La forêt classée et les réserves de flores représentent 26% de la superficie de la préfecture de Wawa. Les essences forestières qu'on y trouve sont l'iroko, l'acajou, le caïlcédrat, le teck, l'eucalyptus et l'acacia. En raison de la richesse de la végétation, la faune de la commune est constituée de plusieurs espèces animales dont le bongo, la civette, le pangolin, l'antilope, le phacochère, la biche, la gazelle, le singe et les oiseaux de plusieurs espèces.

1.1.4 Sols

Le paysage diversifié est caractérisé par des sols ferrugineux et ferralitiques. Ce sont des sols aux minéraux bruts et érodés, parfois concrétionnés ou caillouteux par endroits. L'on remarque de fortes érosions sur les pentes. Les sols présentent une grande aptitude à la mise en valeur agricole (l'agriculture et l'élevage) surtout sur les piémonts ouest (Litimé) où l'on retrouve des sols ferralitiques non indurés, épais et de très bonnes qualités.

1.1.6 Organisation administrative

La commune Wawa 1 fait partie des trois communes de la préfecture de Wawa. Elle est composée de quatre cantons : Kessibo, Badou, Tomégbé et Kpètè-Béna et d'une quarantaine de villages. Elle a pour chef-lieu Badou, qui est en même temps le chef-lieu de la préfecture de Wawa, région des Plateaux.

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

La population de la commune Wawa 1 est passée de 51 073 en 2010 à 51 187 habitants en 2022 soit une augmentation de 0,22% de la population selon les résultats du cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5, 2022, INSEED).

Densité et répartition spatiale de la population : la commune Wawa 1 a une densité moyenne de 122 habitants/km² suivant le RGPH5. Sa population est très inégalement répartie entre les quatre cantons. On distingue des zones fortement peuplées comme le chef-lieu de la commune qui est un espace urbanisé et où la densité dépasse 100 hbts/Km². À côté, on a des zones faiblement peuplées qui correspondent à la partie occidentale du canton de Badou.

Litiges : les conflits sont présents dans la commune et sont pour la plupart liés au foncier. Ces litiges sont souvent liés à la vente illégale/illicite des terres, à la spéculation foncière, à la contestation des réserves administratives, à la pluralité de titres de propriétés sur une même parcelle, etc. Le problème foncier est souvent réglé par la chefferie traditionnelle et parfois au tribunal.

Mouvements migratoires : les atouts agricoles surtout des zones de cafés cacao de la commune de Wawa 1 font d'elle une zone de grande immigration. Les immigrants viennent soit de la préfecture elle-même, soit des préfectures de la région ou même des autres préfectures du pays, surtout celle des régions de la Kara et des Savanes. Quant à l'émigration, les destinations de prédilection sont Lomé, la région maritime et les centres urbains de la région (Atakpamé, Kpalimé, Anié...). De nos jours d'autres flux d'émigration vers les pays africains (Bénin ; Nigeria ; Ghana ; Côte d'Ivoire ; Gabon...), européens et américains sont également observés.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'économie de la commune repose essentiellement sur l'agriculture qui occupe une grande partie de la population active. L'élevage et le commerce contribuent également à l'économie de la zone.

Production agricole : L'agriculture constitue la principale source de revenu des populations de la commune. Les principales cultures vivrières sont les céréales (riz, maïs), les tubercules (ignames, manioc, tarot), les légumineuses (haricot, soja) et les légumes (tomate, piment, gboma).

La production maraîchère est aussi pratiquée le long des cours d'eau qui sillonnent le territoire communal avec des espèces de légumes tel que la tomate, le piment, le gboma, etc.

Production animale : L'élevage pratiqué dans la commune est celui traditionnel ; Principalement de type extensif (bovins, ovins, caprins, volailles). Il est très peu mis en valeur.

Artisanat : l'artisanat dans la commune est très informel et peu structuré. Il regroupe des métiers comme la menuiserie, la forge, la maçonnerie, la couture et la coiffure. Les artisans ont un accès limité aux technologies modernes, aux financements et aux marchés.

Commerce : le secteur du commerce est bien florissant. En dehors de la commercialisation des produits vivriers et des fruits (avocat, oranges, banane, mandarines, pamplemousse, gingembre), la commune Wawa 1 fournit plus de la moitié du cacao exporté par le Togo.

1.3 Cartographie des aléas

Alea 1 : vents violents

Les vents violents sont fréquents dans la commune Wawa 1 et sont à l'origine de la dégradation des sols, la perte de la biodiversité et la verse des cultures. Ils causent également des dégâts matériels sur les habitats, infrastructures, et des pertes en vies humaines. En 2024, la commune a enregistré 02 écoles endommagées et 40 pièces d'habitation décoiffées suite aux vents violents (ANPC, 2024).

Aléa 2 : Epidémies/Epizooties/Epiphyties

La commune connaît une récurrence d'épidémie affectant sérieusement la population. Selon les données de la Direction Préfectorale de la Santé (DPS) Wawa, on note 31 cas de rougeole dont 29 cas à Badou et 2 cas à Kpètè-Bena ; 133 cas d'oreillon ; 492 cas de grippe et 1 cas de Mpox (variole de singe) en 2025. Aussi 18 cas de tuberculose et 3 cas de rage ont-ils été enregistrés en 2022.

En ce qui concerne les épizooties, la Direction Préfectorale de l'Agriculture a déclaré :

- 200 cas de peste de petits ruminants ont été enregistrés en 2024 ;
- 6 500 de têtes de petits ruminants ont été vaccinés contre la peste et 12 490 têtes de volailles contre la maladie Newcastle en 2022.

Alea 3 : sécheresse/crise alimentaire

La sécheresse se manifeste généralement par une baisse considérable des débits voire un assèchement des principaux réservoirs d'eau de surface et souterraine avec une durée variable selon les saisons et les milieux mais s'étend généralement sur 1 à 2 mois dans les situations les moins sévères. Elle engendre des pertes de productivité agricole et tarissement des rivières. De 2022 à 2025, des poches de sécheresse ont été enregistrées.

Alea 4 : feux de végétation

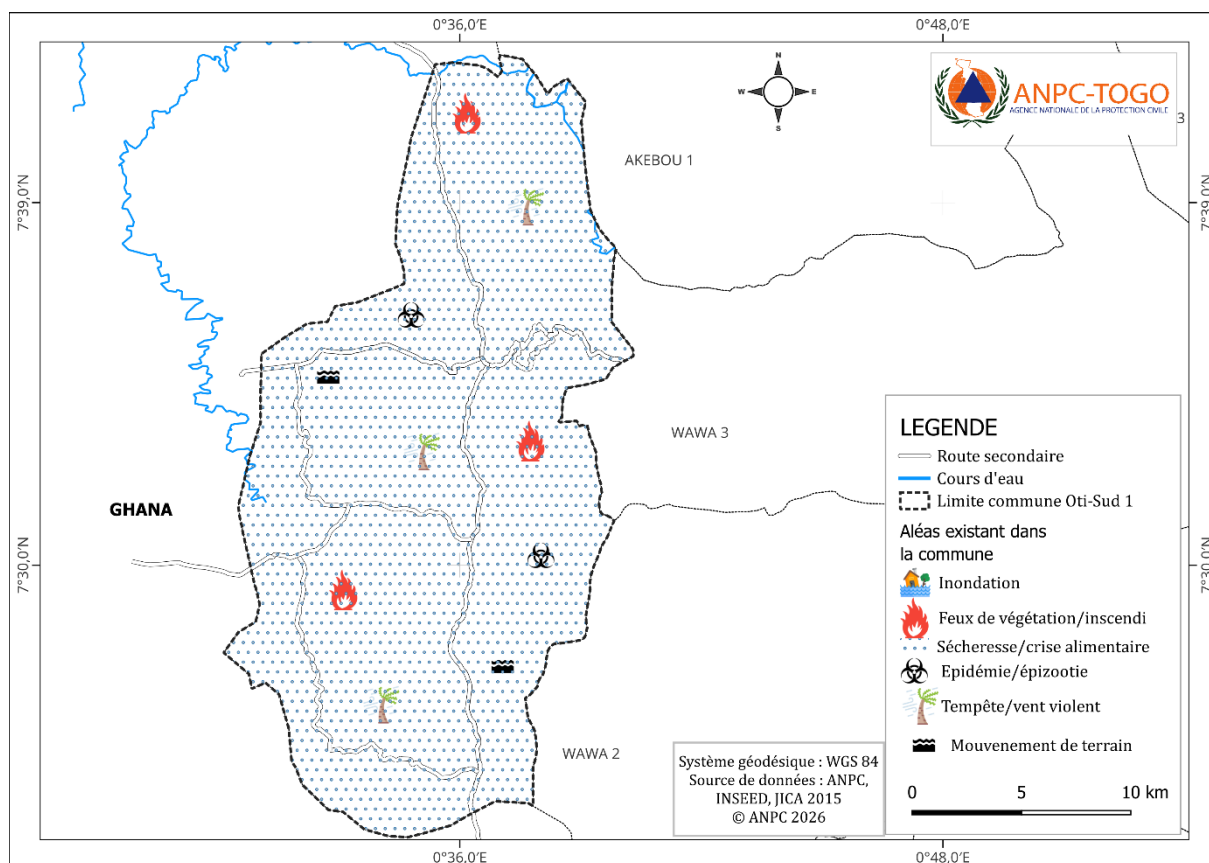
La commune Wawa 1 enregistre chaque année des cas de feux de végétation occasionnant parfois d'importants dégâts. En 2022, 85,26 hectares de champs ont été consumés affectant 64 personnes ; en 2023, 44 hectares affectant 26 personnes et 4,1 hectares en 2024. Source, DP agriculture.

Alea 5 : incendie

Il est caractérisé par son pouvoir à s'étendre rapidement et ses conséquences destructrices tant sur l'environnement dans lequel il évolue que sur les êtres vivants. Cet aléa a souvent pour cause des installations électriques défectueuses ou surchargées, des sources de chaleur encombrées, les feux criminels etc. Le stockage et la vente illicite des produits inflammables sont des facteurs aggravant les risques d'incendies. En 2024, 9 ménages de 16 sinistrés ont été victimes (ANPC, 2024).

Alea 6 : éboulement

Les éboulements (ou glissements de terrain) constituent des mouvements de masse de matériaux (roche, débris, terre, boue) le long d'une pente sous l'action de la gravité. Ils représentent un risque important pour les infrastructures, les populations et l'environnement, et leur fréquence/intensité paraît augmenter dans certaines régions en lien avec les changements climatiques et l'urbanisation. Dans la commune Wawa 1, le risque d'éboulement est réel.



2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparaît que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : tempêtes/vents violents, épidémies/épizooties/épiphyties, sécheresse/crise alimentaire, feux de végétation/incendie, éboulement.

La méthode d'hierarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : Sévérité = Probabilité x Impact.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Tempêtes/Vents violents	3	3	9	1 ^{er}
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	3	3	9	2 ^{eme}
Sècheresse/crise alimentaire	2	3	6	3 ^{eme}
Feux de végétations	1	1	1	4 ^{eme}
Incendies	1	1	1	5 ^{eme}
Eboulement	1	1	1	6 ^{eme}

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : les Tempêtes/vents violents, épidémies/épizooties/épiphyties et sécheresse/crise alimentaire.

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : tempêtes/vents violents

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des Tempêtes/Vents violents qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Certaines localités de la commune connaissent des Tempêtes/Vents violents qui occasionnent certains dégâts tels que la destruction des habitations, des infrastructures socio-économiques, faisant des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des vents violents accompagnés ou non de pluies, ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement, on note, la perte des animaux, la destruction des maisons, des récoltes, des infrastructures socio-collectives et économiques, les lignes téléphoniques et électriques et les routes. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une soixantaine de blessés graves, une dizaine de morts et huit cents sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cents (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : tous les cantons de la commune

3.1.2 Contingence 2 : épidémies/épizooties/épiphyties

Meilleur cas	Épidémies /Epizooties localisées (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, AH5N1, peste porcine, PPR, la maladie de Newcastle, la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Fièvre Lassa, Covid 19, Mpox) peu de cas, peu étendue et sans perte en vies humaines
Cas probable	Epidémies /Epizooties (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa, peste porcine, PPR, la maladie de Newcastle, la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Covid 19, Mpox), étendue, peu de cas sans perte en vies humaines.
Pire cas	Épidémies /Epizooties (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa, peste porcine, PPR, la maladie de Newcastle, la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Covid 19, Mpox, la Chenille Légionnaire Automne...) d'envergure communale avec létalité. Amplitude : 30 % du territoire de la commune Localisation : Tout le territoire communal.

3.1.3 Contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire

Meilleur cas	Quelques localités de la commune connaissent des séquences sèches qui occasionnent des dégâts très négligeables sur les activités agro-sylvo-pastorales.
Cas probable	La majorité des localités de la commune connaissent une irrégularité des pluies et des poches de sécheresse, ce qui impacte la production agro-sylvo-pastorale, exposant la population à l'insécurité alimentaire.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des situations de sécheresse qui occasionnent de la famine et d'énormes pertes. Principalement, on note la disparition des moyens d'existence, épuisement des stratégies d'adaptation par 80% des ménages, enregistrement massive des cas de malnutris dans les centres de santé suivi de dizaine de décès dus à la faim Amplitude : 60 % du territoire de la commune Wawa 1. Localisation : toute la commune

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : tempêtes/vents violents

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Dévastation de forêts, édifices, habitations, assombrissement de la nature en pleine journée, Grands nuages de poussière avec réduction de la visibilité, tonnerre et éclairs, variation brusque de la température ambiante, vitesse élevée du vent.	Dévastation des formations végétales, plusieurs personnes sans-abris, destruction des infrastructures, augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.), encombrement des axes routiers, perturbation des réseaux électrique et téléphonique, pollution de l'eau et de l'air, chute des arbres, destruction de vivres et non vivres, perte en vies humaines.

3.2.2 Cas de la contingence 2: épidémies/épizooties/épiphyties

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Détection des cas (suspects, probables, confirmés); Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.); Apparition de maladies émergentes; Invasion des insectes; Taux d'attaque; Taux de létalité; Taux d'incidence et seuil.	Pertes en vies humaines; Destruction des cultures, des récoltes; Disparition/mort d'animaux domestiques; Confinement; Impact sur le revenu; baisse de rendement agricole; Risque de crise alimentaire.

3.2.3 Cas de la contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Faible pluviométrie, forte température, irrégularité des pluies, flétrissement/jaunissement des cultures.	Tarissement des cours, des retenues d'eau et des puits/forages, assèchement de la végétation et des cultures, perte de la biodiversité, faible productivité agricole, déplacement des populations, pollution d'eau, augmentation des cas de maladies diarrhéiques due à la consommation d'eaux polluées, augmentation des cas de maladies respiratoires et cutanées ; augmentation de la malnutrition, augmentation des cas d'incendies/feux de végétation, augmentation des conflits sociaux, perturbation des activités socio-économiques

4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Badou	Personnels (16 y compris le SG) et Conseillers (15 dont le Maire et ses deux adjoints)	04 VL, 04 motos tout terrain, 02 tricycles, petits outillages de travaux publics, bulldozer (1), chargeuse (1)	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence en collaboration avec les sectoriels (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, acquisition/réquision du matériel d'intervention, évaluations post-catastrophes, assistances humanitaires, etc.)
ANPC	DRS Atakpamé	Agent de terrain (20)	01 VL, 03 motos tout terrain, stock de vivres et de non vivres, gilets de sauvetage, tentes	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc.).
Solidarités	Direction préfectorale	DP le DP et un responsable de zone de Tomégbé	01 moto tout terrain,	Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; Réaliser les IEC
Eau et assainissement (DRE, TdE)	TDE	09 Agents	Adduction TdE dans la Commune, un retenu d'eau, 02 forages 01 captage	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Faire la prévision des crues des cours d'eau Collecter les données hydrologiques pour le SAP

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Santé	Tous les cantons	Personnel (104),	1 hôpital de district avec antenne chirurgicale et 07 USP de type 1 01 centre confessionnel 01 centre privé 01 centre spécialisé ophtalmologique 02 ambulances 01 VL 04 Motos Yamaha de type YBR 125 Stocks de produits de soin	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV. Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil
Education	Tous les quartiers	Enseignants -Primaire : 337 -Secondaire/ cycle 1: 89 -Secondaire/ cycle 2 : 32	11 EPP, 13 CEG, 05 Lycées	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires Mettre à disposition les établissements scolaires pour servir de sites d'accueil
Transport (ANAMET)	Badou	DP (01), Chef station (01), Techniciens (02) Techniciens bénévoles (06), Cadres (19), Collecteurs de données (04)	Stations météo automatiques Golfe 7 (03) Pluviomètres (01) Pluviomètres (02) VL (05), Motos (12)	Faire la prévision météorologique (saisonnière, mensuelle, hebdomadaire et journalière), prévision agro météorologique et la prévision climatique Collecter les données pour le SAP

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Corps des sapeurs-pompiers (CSP)		Officiers (10)	VL (02), Motos (01), VSAV (voiture de Secours et d'Assistance à victimes) (01)	Assurer le secours et sauvetage des populations et protéger leurs biens Gérer les incendies, feux de forêt et autres catastrophes etc.
FDS	Tous les cantons	01 compagnie 02 Brigade de gendarmerie 01 Escadron 01 Commissariat 04 unités de police	Des moyens logistiques disponibles 03 VL Des motos	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales
OTR	Agence Badou	02 Unités de douane 01 Bureau des impôts	Des moyens logistiques disponibles	Collecter les taxes, impôts et les droits de douanes
Croix rouge togolaise (CRT)	Badou	02 sections locales 130 volontaires	RAS	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
Secteur privé	Badou	Responsables d'entreprises (10)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
OSC	Badou	Responsables de ONG et Associations ()	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Médias et Télécommunications	Badou	Personnel : Radio (02)... En ligne (01)	Radios (01) ATOP (1)	Assurer la diffusion de l'information, la sensibilisation, la communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèse de planification de la contingence 1 : tempêtes/vents violents

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement ; Difficulté d'accès aux zones/Insécurité.	Installation des postes de soins mobiles ; aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS ; Evacuation par voie aérienne ; Mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Indisponibilité des aliments spécialisés nutritifs Insuffisance des spécialistes en nutrition Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Recrutement et renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des capacités des acteurs concernés
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès aux zones/Insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Aménagement des magasins de stockage ; Pré positionnement des vivres et non vivres ; Assistance par largage ; Aménagement des voies Renforcement de la présence des FDS.
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : épidémies/épizooties/épiphyties

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les cas confirmés sont pris en charge	Insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles. Insuffisance de médicaments et équipements, partenariat stratégique limité.	Recours au personnel des districts (déploiement, réquisition du personnel); mobilisation des ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) pour l'acquisition/achat des médicaments et équipements.
Recherche active des cas contacts	Insuffisance de moyens de déplacement ; Difficulté d'accès aux zones/insécurité, insuffisance des moyens de protection	Recours au personnel d'appui, matériels et équipement adaptés, mobilisation des ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) pour l'acquisition/achat des médicaments et équipements.
Prise en charge des cas sur place	Insuffisance de moyens de déplacement, des ressources humaines qualifiées et de kits de prise en charge ; Difficulté d'accès aux zones /Insécurité.	Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies ; Renforcement de la présence des FDS, renforcement de l'effectif et des capacités du personnel de prise en charge, acquisition des kits de prise en charge
Sensibilisation des populations de la zone ciblée sur l'épidémie	Insuffisance de moyens financiers et matériels pour la communication sur le risque.	Réactivation de la cellule communication sur les risques y compris les PTF, Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Mise en place et opérationnalisation de la cellule de crise	Insuffisance des spécialistes, des moyens financiers	Recrutement des spécialistes et renforcement de capacités ; Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'approvisionnement en eau potable est assuré.	Insuffisance de moyens financiers, logistiques, Difficulté d'accès aux zones /Insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (appel de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Aménagement des voies et renforcement de la présence des FDS
Les ménages sous pression sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable		
Des sites de pâturages et points d'eau sont aménagés	Insuffisance des moyens financiers et la non disponibilité des terres	Mobilisation des ressources et mise à disposition des terres
Les enfants déplacés sont scolarisés	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 100 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Dégager les voies encombrées par les débris (arbres, habitations, etc.) ; - Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, Mairie, CSP, Agriculture, Santé, Solidarité, Environnement, mairies voisines, Organisations villageoises, SNU, OSC, CRT, TdE, CEET, FDS.	-Assurer le secours et sauvetage, -Collecter, analyser et diffuser les données, -Mobiliser les ressources -Distribuer les vivres et les biens non alimentaires, les intrants agricoles et les médicaments, -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées, -Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, -Sécuriser et protéger les personnes affectées.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, agriculture, eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, CRT, VPC, OSC, FDS...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
- Logistique de la mairie - Logistique de la gendarmerie et de la police - Logistique des Sapeurs-pompiers et de l'ANPC - Logistique des différentes Directions Préfectorales. - Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	
Ressources de l'Etat, Mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d'aide aux urgences

h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions Préfectorales, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux et l'administration communale, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Directions préfectorales et régionale, les communes, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : épidémies/épizooties/épiphyties

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des sources sanitaires et locales.	
b. Objectifs (fonction du seuil)	
- Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réaliser les investigations / détecter les cas ; - Faire le suivi des cas contacts ; - Renforcer les capacités du personnel médical (équipements, formation) ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
DPS et le Maire	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse.
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
DPS, Mairie, RFS, ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarités, Environnement, les mairies, Organisations villageoises, OSC, la CRT et PTF.	- Investiguer, notifier les cas et les prendre en charge ; -Suivre les cas contacts ; -Collecter, analyser et diffuser les données, -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, -Distribuer les vivres et les non vivres, et les médicaments, -Intensifier la communication sur le changement de comportement auprès des populations affectées, -Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, -Sécuriser et protéger les personnes affectées.
e. Evaluation	
Acteurs	Activités
Acteurs de la plateforme communale RRC.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.

f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat et des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la gendarmerie et de la police ; • Logistique des Sapeurs-pompiers ; • Logistique des différentes Directions préfectorales ; • Logistique des comités de base, des OSC et des privés.	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Budget de la mairie, Budget du gouvernement, des OSC et des Privés.	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des réunions de crise et d’appel de fonds ; Organiser des tables rondes par la Commune pour la mobilisation des ressources pour le relèvement.	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir des investigations et notification du premier cas. (48 heures)	DPS, Mairie.	DPS, RFS, Maire
Monitoring	DPS, RFS, Maire	DPS, RFS, Maire

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire sur la base des informations du Cadre harmonisé.	
b. Objectifs (pour 100ménages)	
- Assister les personnes affectées en vivres et non vivres, - Assurer la prise en charge psychosociale des personnes affectées, - Renforcer les moyens de production des personnes affectées, - Approvisionner les zones sinistrées en eau.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités

Mairie, ANPC, Directions préfectorales de l’agriculture, de la santé, Solidarités, Environnement, Coordination programme Africa Risk Capacity (ARC)- Togo, CRT, Organisations villageoises, ONG.	Collecter, analyser et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d’hygiène et d’assainissement Promouvoir l’agriculture intelligente face au climat, Renforcer les moyens de production des personnes affectées Approvisionner les zones sinistrées en eau	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
Commune, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, WASH, Environnement, VPC et CRT.	Evaluer l’ampleur des dégâts, pertes et besoins d’assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat et des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de la gendarmerie et de la police • Logistique des Sapeurs-pompiers et de l’ANPC • Logistique des différentes Directions Préfectorales. • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions préfectorales et régional, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux et l’administration communale, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Directions Régionales, les communes, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir tempêtes/vents violents, épidémies/épizooties/épiphyties et sécheresse/crise alimentaire.

N°	Intitulés	Tempêtes/vents violents	Epidémies/épizooties/épiphyties	Sècheresse/crise alimentaire	TOTAL
1	Préparation	63 822 200	16 000 000	8 350 000	88 172 200
2	Réponse	34 000 000	10 506 650	450 000 000	494 506 650
3	Relèvement	16 700 000	26 000 000	32 000 000	74 700 000
4	Coordination	5 726 110	2 625 333	24 517 500	32 868 943
TOTAL		120 248 310	55 131 983	514 867 500	690 247 793

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Wawa 1 s'élève à **Six cent quatre-vingt-dix millions deux cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-treize (690 247 793) FCFA**.

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.

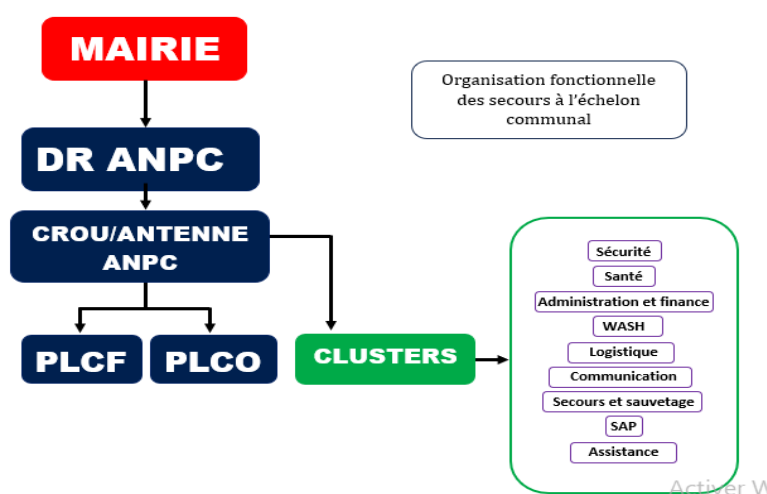


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, tempêtes/vents violents, feux de végétation/incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/ épizooties/épiphyties, la sécheresse/crise alimentaire, etc. L'analyse des données desdits aléas collectés auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux vents violents

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquisition de Tronçonneuse à bois	2	-	2	1 000 000	Mairie
1.2	Acquisition Tronçonneuse à Béton	2	-	2	1 000 000	Mairie
1.3	Identifier les sites de reboisement	Moto (04) Carburant (10L*4motos) Prise en charge (04personnes)	Moto (04)	Carburant (10L*4motos) Prise en charge (04personnes)	47200	Mairie
1.4	Organiser des campagnes de reboisement pour la réalisation des brises vents végétatifs					Mairie
1.5	Acquisition des groupes électrogènes	1	-	1	3 000 000	janvier-mars
1.6	Achat de médicaments et de solutés pour 100 blessés (kit de premiers secours)	100	-	100	5 000 000	en collaboration avec la DPS
1.7	Achat/acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection (pulvérisateur, EPI, etc.)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	en collaboration avec la DHAB
1.8	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la DPS	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	mars - avril En collaboration avec la DPS
1.9	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires (formation de 150 agents)	150	-	150	2 650 000	fevrier -mars En collaboration avec la DPS
1.10	Mettre en place et dynamiser la plateforme locale RRC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	janvier -fevrier En collaboration avec l'ANPC

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.11	Acquisition des poubelles et sacs poubelles (50)	50	25	25	125 000	février-mars
1.12	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	200	-	200	4 000 000	janvier-février
1.13	Identification et évaluation des sites d'accueil	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	En collaboration avec l'ANPC
1.14	Acquisition des vivres (Huile, pâte alimentaire, conserves, gari, sucre)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	En collaboration avec l'ANPC
1.15	Acquisition des non vivres (tôles, pointe, sceau, couverture, nattes, lampes torche, kit de cuisine, pain de savon, détergent etc.)	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	En collaboration avec l'ANPC
1.16	Acquisition des vivres (Maïs, Riz)	PM	PM	PM	PM	ANSAT
1.17	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	en collaboration avec l'ANPC
1.18	Prépositionnement des vivres et non vivres (magasin, transport)	1 500 000	500 000	1 000 000	1 000 000	en collaboration avec l'ANPC
1.19	Acquisition de matériel d'intervention (tentes, bâches à eau, bladers, EPI...)	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	en collaboration avec l'ANPC
1.20	prépositionnement du matériel d'intervention (tentes, bâches à eau, bladers, EPI...)	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	en collaboration avec l'ANPC
1.21	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	en collaboration avec l'ANPC

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
Sous-Total I					63 822 200	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	100	0	100	5 000 000	En collaboration avec la DPS
2.2	Installation des postes de soins mobiles	2	0	2	2 000 000	En collaboration avec la DPS
2.3	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	6	0	6	1 800 000	En collaboration avec la DHAB
2.4	Approvisionnement en eau potable	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	CSP, DRE, Hydraulique
2.5	Distribution des comprimés de chlore	500 000	100 000	400 000	400 000	DHAB
2.6	Désinfection des sites et habitations	200 000	0	200 000	200 000	DHAB
2.7	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	100 000	0	100 000	100 000	DHAB
2.8	Assistance en vivre et non vivre	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	en collaboration avec l'ANPC, AS, CRT
2.9	Installation des sinistrés sur les sites d'accueil	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	en collaboration avec l'ANPC, AS, CRT
2.10	Sécurisation des sites d'accueil	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	FDS
2.11	prise en charge psychosociale des victimes	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	AS, ANPC
2.12	Prise en charge des cas de malnutrition	250	0	250	5 000 000	DPS
2.13	scolarisation des enfants déplacés	200	0	200	3 000 000	
2.14	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
Sous-Total II					34 000 000	

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Destruction des douches et latrines de fortune	500 000	0	500 000	500 000	DHAB
3.2	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	DHAB
3.3	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	300	0	300	15 000 000	ANPC
3.4	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	500 000	0	500 000	500 000	ANPC
3.5	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	
Sous-Total III					16 200 000	
TOTAL					113 022 200	
Coordination (5%)					5 726 110	
TOTAL GENERAL					120 248 310	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse sécheresse/crise alimentaire

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Mise à disposition des terres.	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	PM	Mairie
1.2	Aménagement de pâturages et points d'eau	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	PM	Mairie
1.3	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	500 000	ANPC
1.4	Prépositionnement des vivres, non vivres	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	1 200 000	AS, l'ANPC
1.5	IEC (émissions radio, sensibilisation de masse, kits de communication...)	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	250 000	PLRRC
1.6	Acquisition de 8 bâches à eau	Ressources financières	Néant	Ressources financières	6 400 000	ANPC, Mairie
Sous-Total I					8 350 000	

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Distribution d'eau potable	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources financières	Ressources humaines	PM	TDE, hydraulique
2.2	Assistance en vivres, non vivres et en eau potable aux ménages sous pression	Ressources humaines, Kits d'assistance	Ressources humaines	Kits d'assistance	200 000 000	AS, ANPC
2.3	Aménagement des sites de pâturages et points d'eau	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières		Mairie
2.4	Sécurisation des sites d'accueil	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières		ANPC, FDS
2.5	Approvisionnement en eau potable, avec 1 fourgon	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	250 000 000	CSP
2.6	Sensibilisation aux producteurs	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières		Agriculture
Sous-Total II					450 000 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Appui aux producteurs en intrants agricoles (engrais + semences)	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	Agriculture/l'ITRA

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
3.2	Appui aux producteurs agricoles vulnérables pour la préparation des parcelles de production (labour : 300 ha)	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	12 000 000	Agriculture
3.3	Assistance alimentaire aux producteurs agricoles sinistrés	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	15 000 000	ANPC ; AS
Sous-Total III					32 000 000	
TOTAL					490 650 000	
Coordination (5%)					24 517 500	
TOTAL GENERAL					514 867 500	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse épidémies

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Mise en place, renforcement des capacités et fonctionnement de la cellule de crise	PM	PM	PM	PM	fevrier -mars En collaboration avec la DPS
1.2	Sensibilisation des populations sur le risque épidémiologique (IEC, supports de communication, médias, etc)	Matériels de sonorisation (04 grands modèles pour 4 zones) _ Gongonnage (04)	-	5 000 000	5 000 000	fevrier - novembre En collaboration avec la DPS
1.3	Prépositionnement des médicaments, solutés et équipements	Solution salée (100 flacons) _ Ensemble d'EPI de protection (5 cartons) _ Gel hydroalcooliques (5 cartons) _ Ensemble de matériels de prélèvement (20 unités)	-	Solution salée (100 flacons) _ Ensemble d'EPI de protection (5 cartons) _ Gel hydroalcooliques (5 cartons) _ Ensemble de matériels de	1 000 000	fevrier - novembre En collaboration avec la DPS

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
				prélèvement (20 unités)		
1.4	Renforcement des capacités des prestataires des soins du CMS, des cliniques privées et de 200 ASC/RC en gestion de crise	Ressources 5 encadreur par zone pour 4 zones _720 agents communautaires humaines	-	5 encadreur par zone pour 4 zones _720 agents communautaires	5 000 000	fevrier et aout En collaboration avec la DPS
1.5	Identifier et équiper une salle d'isolement pour les cas suspects	5 000 000		5 000 000	5 000 000	En collaboration avec la DPS
Sous-Total I					16 000 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge des cas suspects, probables et confirmés	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	pendant la crise DPS
2.2	Investigation des cas positifs et recherche active des cas	_720 relais communautaires _ 120 volontaires de la croix rouge reparti dans 4 sections locales	_720 relais communautaires _ 120 volontaires de la croix rouge reparti dans 4 sections locales	_ Forfait de crédit de communication 2 000F x 840 agents relai	1 680 000	pendant la crise DPS

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
		_ Forfait de crédit de communication (2000F x840)	_ Forfait de crédit de communication (0)	et volontaires		
2.3	Prise en charge des cas sur place, installation d'un poste médical avancé (PMA)	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	pendant la crise DPS
2.4	Activation de la cellule de crise	-	-	-	0	pendant la crise En collaboration avec la DPS
2.5	Déploiement de l'équipe SURGE	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	pendant la crise DPS
2.6	Evacuation des cas graves vers les centres appropriés	_ Carburant (350 litres)	_ Carburant (0)	350	243 250	pendant la crise (DPS)
2.7	Acheminement sécurisé des échantillons vers les laboratoires nationaux de références	_ Moyens de transport vers lomé	_ Moyens de transport	-	83 400	pendant la crise (DPS)
		_ Carburant (120 litres)				
		_ Cruches de sécurisations	_ Cruches de sécurisations			

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.8	Désinfection du PMA	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	Pendant la crise (DHAB,DPS)
	Sous-Total II				10 506 650	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Appui aux sinistrés pour la reprise des activités (500 sinistrés)	500 sinistrés	0	500	25 000 000	après la crise
3.2	Désinfection du site (abris, latrines publiques, le PMA etc)	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	après la crise DHAB et DPS
	Sous-Total III				26 000 000	
TOTAL					52 506 650	
Coordination (5%)					2 625 333	
TOTAL GENERAL					55 131 983	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	DRS ANPC	WAKÉ Kpatchim	DR	90 86 05 53
2	Direction Régionale de la Planification	MINH-SAH TAGBA Sâssâh B.	Directeur Régional	24 40 00 36 92 40 64 16
3	INSEED			
4	Direction Préfectorale des Solidarités	LOKOU KELEOU Pidalinawè	Directeur préfectoral	90 00 10 47
5	Direction Préfectorale de la Santé	Dr M'POIRI Okoata	Directeur préfectoral	90 09 92 77
6	IEPP	MONKILA Nyéme	Chef d'inspection	70 32 01 89
7	Direction Préfectorale de l'Agriculture	TOKETCHALA Kofi	Directeur préfectoral	70 42 51 99
8	Radio sky FM	BOUKA Jacques	Directeur	91 82 59 49
9	Direction Préfectorale de l'Environnement	Cne EDOH Kokou messah		90 11 08 94
10	DR Eau et assainissement	KOGO		90 07 13 33
12	Trésorerie	HOUNTO DZI	Trésorier préfectoral	90 14 19 50
13	Gendarmerie	ADEHE Pyabalo	CB	93 57 03 14
14	Corps des Sapeurs-Pompiers	Capit. TALON	Chef de corps des CSP	90 02 60 05 90 35 15 45
15	Commissariat de Police de Badou	Com. ADJEODA	Commissaire de la commune de Wawal	91 14 56 78
16	Agence de la CEET	NAYOH Sessimé	Chef d'Agence	90 79 30 75 99 55 08 40
17	Agence de la TdE	NIMON Saa-lebem	Chef d'Agence	90 12 61 52
18	Croix rouge Togolaise section locale	ABOTSI Kudjo Omédi	Président local	90 24 54 48
19	Chef canton Badou	Chef EGBLOMASSE Yao Nana Gaboussou	Chef canton	91 38 73 37
	Chef canton Kissibo	Chef EDZI-YAWO Aboewoudja IWOU IV	Chef canton	91 05 29 64
	Chef canton Tomegbé	Chef Kodjo AGBETETE V	Chef canton	90 84 73 54
	Chef canton Kpete-Bena	Chef Folly ADRAKOU	Chef canton	90 04 28 82
20	Président CDQ	DILAFOR Yao	Président local	96 49 52 52
21	ONG TETELESTAI	HOUMEY Adodo	Responsable	
22	Association Togo émergeant	TCHAGROUNGOU Mohaman	Représentant	90 75 85 03
	Association des femmes	AMEWUHO Akossiwa	Représentante	92 70 71 00